



## Taxes récupérables et provision sur charges

Par **MICHEL**, le 15/12/2011 à 14:31

Bonjour,

Je viens de quitter mon logement le 29 novembre 2011. Après avoir habité deux ans, le propriétaire me réclame plus de 1.000 € de charges. Or dans le contrat de location, rien n'est écrit au niveau des taxes et charges. En sachant que le propriétaire, lors de mon arrivée et lors de la signature du contrat de location, avait précisé, oralement, que dans mon loyer, il y avait les charges comprises sauf électricité.

Ais-je le droit de ne pas payer la somme qu'il me réclame ?

Par **cocotte1003**, le 15/12/2011 à 16:50

Bonjour,

Regardez sur votre bail ce qui est mentionné au niveau des charges, en avez vous payées tous les mois ? s'agit-il d'un bail en meublé ou non ?

Cordialement.